





24 OCTOBRE FÉRIÉ

Journée régionale de reconnaissance des travailleuses et travailleurs du milieu communautaire!

En 2009, les membres du ROCL, lors d'une AGA, ont voté un férié récurrent visant un double objectif:

-  Bonifier les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du milieu communautaire
-  Faire reconnaître leur apport essentiel dans la communauté et rendre visible leur travail quotidien



CRÉEZ DES CONDITIONS DE TRAVAIL À VOTRE IMAGE!



[POUR PLUS D'INFORMATION](#)





Journée régionale de reconnaissance des travailleuses et travailleurs du milieu communautaire!

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2009, les membres du ROCL ont voté pour reconnaître officiellement le **24 octobre** comme Journée régionale de reconnaissance des travailleuses et travailleurs des organismes communautaires autonomes des Laurentides.

Depuis plus de 12 ans maintenant, ce congé vise un double objectif, soit celui d'améliorer les conditions de travail des travailleuses et travailleurs mais aussi de rendre visible leur travail quotidien.

En 2021, dans le cadre de la Campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, le national s'est inspiré de notre initiative pour mettre de l'avant une journée d'actions et de reconnaissance et ainsi convier l'ensemble du mouvement à poser des actions ciblées lors d'une même journée.

Depuis, la journée du **24 octobre** est soulignée dans l'ensemble du Québec bien que l'action principale demeure la fermeture pour les organismes des Laurentides.

Suite à un sondage réalisé en 2020, on évalue qu'une soixantaine d'organismes ont officiellement inscrit ce congé à leurs conditions de travail.



Pour ajouter ce congé férié officiellement à vos conditions de travail, il n'en tient qu'à vous! Discuter de ce congé avec les membres de votre conseil d'administration qui devront voter majoritairement une résolution reconnaissant cette journée comme un congé payé afin de bonifier vos conditions de travail.

CRÉEZ DES CONDITIONS DE TRAVAIL À VOTRE IMAGE!

